Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260305-DL2601007-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Convocation

Date : 20/02/2026
Affichée le : 20/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2601007

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.
MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Joël FERRON, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Philippe PRESSE donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

FINANCES

Etat récapitulatif des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L. 5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT).

Aux termes de ces articles, il revient à la Ville d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

→ Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
→ Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260305-DL2601007-DE

INDEMNITES DES ELUS - Année 2025
Ville de LOUDEAC

FONCTION	DELEGATION	INDEMNITES BRUT/PAR AN	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU LIÉ PAR AN	SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 22	Loudeac Communauté Bretagne Centre BRUT/AN	Conseil départemental 22
Maire		29 711,64 €			12 681,84	
Adjoint	Urbanisme, Habitat, Affaires Foncières, Développement Durable	20 215,45 €				
Adjoint	Affaires sociales, Santé, Solidarités, Personnes âgées, Personnes en situation de handicap	11 414,04 €				
Adjoint	Affaires Scolaires, formation, mobilité	11 414,04 €				
Adjoint	Travaux, Environnement, ERP, représentant OM	11 414,04 €				
Adjoint	Enfance, Jeunesse, Petite Enfance, Vie Associative	11 414,04 €				
Adjoint	Etat-Civil, Finances, Ressources Humaines, Economie, Nouvelles technologies, Marchés publics	11 414,04 €				
Adjoint	Culture, Communication, Tourisme	11 414,04 €			4 123,68	
Adjoint	Sports, Prévention, Transparence Publique, Sécurité	11 414,04 €				
Cons. Délégué	Citoyenneté	1 154,05 €				
Cons. Délégué	Artisanat, Emploi, Economie	2 472,96 €			4 123,68	
Cons. Délégué	Relations extérieures	2 472,96 €				
Cons. Délégué	Commerce, Vie de quartier, Proximité	2 472,96 €			4 123,68	
Cons. Délégué	Vie associative, devoir de mémoire, évènement	2 472,96 €		Pas d'indemnité		Pas d'indemnité
Cons. Délégué	Social, Accessibilité	2 472,96 €				
Cons. Délégué	Développement durable	2 472,96 €				
Cons. Délégué	Agriculture, travaux ruraux	2 472,96 €	4 271,64 €			
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
Cons. Municipal		509,16 €				
		154 399,85 €	4 271,64 €		25 052,88	

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***PREND ACTE du tableau récapitulatif des indemnités des élus tel que présenté en séance.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 05.03.2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 05.03.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD